

Pôle Ressources
Direction des Assemblées, des
grands équipements et de la
contractualisation

N°27299

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU la délibération 2.2 du 17 avril 2025, autorisant le Président de prendre toute décision relative à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

VU le souhait de L'USAL du 25 septembre 2025 d'acquérir du matériel appartenant à Limoges Métropole,

CONSIDERANT qu'il convient de vendre du matériel d'exploitation de L'Aquapolis appartenant à Limoges Métropole au club de L'USAL (USA LIMOGES) siégeant au 28 rue de Saint Gence - 87100 LIMOGES

CONSIDERANT que ce matériel sera récupéré au centre aquatique L'Aquapolis par le club,

CONSIDERANT que ce matériel sera retiré des biens de la concession de service public relative à l'exploitation du Centre aquatique L'Aquapolis.

D E C I D E

Article 1 :

Il est décidé de vendre 9 vélos de Spinning de marque LEMOND, qui ne sont plus utilisés dans le cadre de l'exploitation du Centre aquatique L'Aquapolis.

Article 2 :

Le prix de vente est fixé à 200 € TTC. La facture sera réglée à la trésorerie municipale après émission d'un titre par Limoges Métropole.

Ce prix correspond à l'évaluation faite par le commissaire-priseur lors de la vente aux enchères de septembre 2025, compte tenu de l'état du matériel. Aucun acheteur ne s'étant manifesté à cette occasion, les biens sont désormais proposés directement à la vente.

Article 3 :

Limoges Métropole ne saurait être tenue responsable d'éventuels incidents liés à l'usage ultérieur des biens. Ceux-ci sont vendus en l'état, l'acquéreur ayant pu en constater l'état avant l'achat.

Article 4 :

La liste précise du matériel concerné est indiquée ci-dessous, ainsi que l'attestation de remise signée par le club et l'exploitant de L'Aquapolis (RECREA) pour le compte de Limoges Métropole.

Article 5 :

L'inventaire des biens annexé au contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de l'Aquapolis devra être mis à jour en conséquence par l'exploitant RECREA.

Fait à Limoges, le 3 octobre 2025

Publié le **15 OCT. 2025**

Pour le Président
Par délégation
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

Liste du matériel

9 vélos de Spinning LEMOND dont 2 sans la selle.

Marque Valcke LEMOND

D'un prix unitaire de 216.67 € HT à l'achat

Numéro facture VFF170014 datant du 19/01/2017

Amortissement 2 ans linéaire par l'exploitant Vert Marine, bien de retour à Limoges Métropole dans le cadre de la délégation de service public



58.

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

Attestation - Remise Matériel sportif

Je soussigné, GALLET Thomas salarié(e) à L'Aquapolis atteste que
Monsieur / Madame DAVID DOO est bien venu chercher le matériel suivant :

- Marque /Modèle : 9 vélos de spinning LEMOND dont 2 sans la selle.
- Date de remise : ...03/10/2025...

Ce matériel appartenant à Limoges Métropole, une décision encadre la procédure de vente. Le paiement de 200 € TTC sera à faire ultérieurement auprès de la trésorerie municipale par l'acquéreur (L'USAL) lors de la réception de la facture.

Fait à LIMOGES, le 03/10/2025

Signature de l'acquéreur
L'USAL



Signature du salarié(e) RECREA
Exploitant le site pour
Limoges Métropole



Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

